

**DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

**Séance du 9 février 2023**

L'an deux mille-vingt-trois, le 9 février, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 3 février.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents : 33 puis 34 à partir du point 3.**

**Nombre de pouvoirs : 6**

**Nombre de votants : 39 puis 40 à partir du point 3.**

***Etaient présent(e)s :***

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, M. HURLUS Jacques, Mme LORPHELIN Martine, à partir du point 3, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECCLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

***Absents excusés :***

Mme BOULENGER Delphine, procuration à Mme PLE Sandra,  
Mme DEBAISIEUX Nathalie, procuration à M. BOONAERT Jean-Philippe,  
Mme DUHAYON Monique, procuration à M. FICHEUX Bruno,  
Mme HIEL Anne, procuration à M. DELVALLE Jean,  
M. LAPIERRE Julien, procuration à M. SÉRÉ Soarey,  
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques,

***Absents :***

Mme LORPHELIN Martine, jusqu'au point 3,  
M. LORIDAN Bernard,  
M. RAVET Pierre-Luc,

***Secrétaire de séance :***

M. BOONAERT Jean-Philippe.

## Délibération n°2023D012 - Développement économique et acquisitions foncières - Association Lingot du nord – Subvention exceptionnelle.

*Le Vice-Président expose au Conseil,*

L'association des lingots du nord assure la promotion des flageolets verts du nord. Dans ce cadre, ils interviennent auprès des exploitants agricoles de la région pour rendre cette culture plus attractive.

Dans ce cadre, ils ont sollicité l'accompagnement technique et expérimental du Pôle Légume de la Cité de L'Agriculture. Cet accompagnement à un coût de 8 430 €.

Compte tenu du rayonnement pour le territoire que représentera le développement de l'exploitation du lingot du nord, il est proposé au conseil communautaire d'accompagner l'association en versant une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Monsieur le Vice-Président précise qu'une erreur de retranscription a été faite dans le projet de délibération soumis dans la note de synthèse transmise aux élus.

Le montant de la subvention exceptionnelle est de 1 000 €. Les élus acceptent la modification.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil Communautaire de :

- ACCEPTER le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur 1 000 € à l'association des Lingots du Nord,
- SOUMETTRE l'inscription des crédits correspondants lors du BP 2023.
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (40 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
**Jacques HURLUS**

